

LA VILLE VOUS INFORME

** Service de sécurité incendie **

Comment puis-je m'assurer que mon arbre de Noël naturel est sécuritaire? En respectant ces quelques conseils de sécurité, vous assurerez à vous et à vos proches un Noël joyeux et sécuritaire.

- Avant d'installer l'arbre, coupez, en diagonale, deux pouces de la base du tronc.
- Installez l'arbre dans un endroit à l'écart des rideaux et des sources de chaleur (radiateur, cheminée, télévision). N'obstruez pas les portes et les fenêtres par lesquelles on pourrait sortir en cas d'urgence.
- Placez l'arbre dans un support à pieds bien espacés pour un meilleur équilibre et muni d'un réservoir d'eau dans lequel la base du tronc sera immergée. Maintenez l'arbre à l'aide de fils de hauban si nécessaire. Maintenez le niveau de l'eau dans le réservoir en le remplissant tous les trois jours.
- La fraîcheur de l'endroit où se trouve l'arbre contribuera à le garder vert; pensez à baisser le thermostat.
- Les jouets qui fonctionnent à l'électricité (que ce soit à l'aide de piles ou du ou courant électrique de la maison) ne doivent pas être utilisés ou laissés près de l'arbre.
- Le papier qui sert à envelopper les cadeaux ainsi que les boîtes doivent être ramassés aussitôt qu'on ouvre les cadeaux et doivent être jetés dans le bac de récupération. Ne les brûlez pas dans le foyer de la cheminée.
- Sortez l'arbre de la maison aussitôt que possible. Ne le brûlez pas dans le foyer de la cheminée.
- Gardez toujours un extincteur à poudre chimique à votre portée.

Si vous préférez faire l'acquisition d'un arbre artificiel, n'oubliez pas de vous assurer de sa résistance au feu. Ne laissez pas un incendie gâcher la joie des festivités de Noël pour vous et votre famille.

** Service des loisirs et de la culture **

→ Maria-Carleton en lice pour le « top 10 » des municipalités plein air du Québec

Le magazine Géo Plein air (www.geopleinair.com) organise un concours pour déterminer le « top 10 » des municipalités plein air du Québec. L'équipe du magazine a présélectionné 50 municipalités partout au Québec, dont seulement cinq dans la région touristique de la Gaspésie, et les municipalités de Maria et Carleton-sur-Mer en font partie (regroupées sous l'appellation *Maria-Carleton*). Le choix des gagnants se fera par le vote en ligne du public du 7 janvier au 28 février 2011 et les lauréats (nombre de votes au prorata de la population) seront connus dans l'édition du printemps du magazine. Un titre comme celui-ci offre une grande visibilité et, par le fait même, des retombées concrètes. Vous serez informés des détails du concours dans les prochaines semaines.

→ Cross-country – Le rendez-vous des coureurs des bois

Le 31 octobre dernier a eu lieu le cross-country à l'arrière de l'école Bourg. Le service des loisirs de la Ville de Carleton-sur-Mer désire remercier tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la journée. Aussi, le comité organisateur tient à féliciter tous les coureurs qui ont participé à cette première édition.

CUEILLETTE D'ARBRES DE NOËL

La Ville de Carleton-sur-Mer procédera à une cueillette d'arbres de Noël sur l'ensemble de son territoire **le 14 janvier prochain**. Tous les citoyens pourront déposer leurs sapins en bordure de la voie publique et l'entrepreneur désigné par la municipalité fera la récupération.

INFO-LIONS PARADE DU PÈRE NOËL

Ho! Ho! Ho! **Le dimanche 12 décembre prochain** se déroulera la **parade du père Noël**, accompagnée de votre service incendie. Le tout débutera à 13 h à l'O.T.J. de Saint-Omer (prise de photos pour ceux qui le veulent). Un autobus suivra la parade à partir de l'édifice de CHAU-TV dès 13 h 30. Le défilé parcourra ensuite les rues du secteur de Carleton pour se terminer à la salle Charles-Dugas vers 14 h 30, où vos enfants pourront se faire photographier avec le père Noël. Cette prise de photo est gratuite, mais vos dons à l'attention du Club Lions sont les bienvenus pour ceux qui le voudront bien. Il y aura ensuite diverses activités à l'intérieur de la salle Charles-Dugas. Cette activité est organisée par le Club Lions et les Chevaliers de Colomb de Carleton-sur-Mer. On vous attend en grand nombre!

** Nouveaux membres **

Quatre nouveaux membres ont été intronisés lors de la dernière activité des Lions, il s'agit de Douglas Fyfe, Marius Landry, Steven Parent et Philip Toone. Joyeux Noël à toutes et à tous!

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2011

15 NOVEMBRE 2010

Aux citoyens et citoyennes de la Ville de Carleton-sur-Mer

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance publique du conseil. La date d'adoption du budget 2011 ayant été fixée au 20 décembre prochain, il me fait plaisir de vous faire le présent exposé.

Je dois traiter des derniers états financiers (31 décembre 2009), du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2010 et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Je dois également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus au cours de l'année courante.

États financiers au 31 décembre 2009

Selon le rapport du vérificateur, les états financiers au 31 décembre 2009 présentaient fidèlement la situation financière de la Ville avec un léger surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au montant de 45 713 \$, alors que pour l'exercice précédent (31 décembre 2008), le résultat des activités de fonctionnement se soldait par un déficit de l'ordre de 148 974 \$.

Tel que je l'avais précisé lors de mon allocution du 24 novembre 2009 en regard avec le discours sur la situation financière de la municipalité, sous l'administration précédente, même en exécutant des travaux subventionnés (la mise aux normes de l'eau potable, la rénovation de l'O.T.J. à Saint-Omer, l'amélioration du système de réfrigération du centre Léopold-Leclerc et l'amélioration de la salle Charles-Dugas), la dette à long terme de la Ville a fait un bond très important, passant de 3 670 656 \$ en 2005 à 13 407 184 \$ en 2008. D'autres financements réalisés en 2009, au montant de 4 107 877 \$, viendront accroître la dette à long terme de la Ville à plus de 17 M \$. De ce 17 M \$, un montant de plus de 7 M \$ est financé par le gouvernement du Québec pour certains projets. La dette municipale a donc plus que triplée depuis 2005. En 2010, le conseil municipal a dû effectuer du nouveau financement au montant de 1 788 800 \$ (1 734 000 \$, 15 000 \$ et 49 500 \$) pour terminer les projets amorcés lors des années précédentes en plus de refinancer des emprunts antérieurs à notre mandat au montant de 754 700 \$ (709 700 \$ et 45 000 \$). Donc, la dette à long terme de la municipalité passera de 17 515 061 \$ à plus ou moins 20 000 000 \$, dont une partie est toujours financée par la Ville pour le compte du gouvernement du Québec, surtout dans le cadre des travaux réalisés dans le dossier de la mise aux normes de nos équipements de production et de distribution de l'eau potable; le tout est sujet à vérification lors de la production des états financiers de l'année 2010.

Bien que la Ville de Carleton-sur-Mer ait amélioré les différentes infrastructures depuis les dernières années, les effets de ces investissements sont majeurs sur le service de la dette. En effet, le service de la dette occupe une place très importante au budget municipal, passant de 645 000 \$ en 2005 à 1,2 M \$ en 2010. Ce service de la dette représentera pour les années couvertes par le présent mandat du conseil près de 20 % des dépenses de la municipalité.

Année financière 2010

Le budget équilibré de l'année courante se chiffre à 6 849 750 \$ et nous prévoyons, sous toutes réserves, que l'année financière 2010 devrait se terminer en équilibre. Ces estimations sont basées sur un exercice effectué par le conseiller responsable aux finances, soit M. Normand Parr, et le trésorier de la municipalité, M. André Allard, en date du 11 novembre dernier. Évidemment, le tout peut changer rapidement si les revenus escomptés ne se réalisent pas et si les dépenses estimées jusqu'au 31 décembre 2010 excèdent la prévision.

Budget 2011

Le prochain budget est actuellement en préparation par les gestionnaires municipaux. Ce dernier devrait être sensiblement composé des mêmes postes de revenus et de dépenses que celui de l'année 2010.

Comme je le mentionnais précédemment, le service de la dette occupera une place très importante au budget 2011 (20 % des dépenses). Il s'agit, bien sûr, du poids des remboursements de notre importante dette cumulée au 31 décembre 2010 (plus de 20 M \$). L'augmentation de la dette découle des nombreux investissements réalisés pour l'amélioration des services aux contribuables ainsi que de l'amélioration des infrastructures municipales. Ces investissements nécessaires, qui sont maintenant réalisés, ont des impacts annuels sur le service de la dette.

Il faudra aussi prévoir des sommes d'argent pour considérer l'augmentation du coût de la vie applicable aux différentes dépenses (électricité, carburant, entretien de nos équipements, indexation des salaires et autres fournitures requises pour les services aux contribuables, etc.).

Le conseil municipal entreprendra le processus budgétaire prochainement. Le budget 2011 sera présenté pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 20 décembre 2010 à 20 h. Lors de cette présentation, pour notre deuxième budget, nous ferons tout ce qui nous est possible afin de respecter la capacité de payer de nos contribuables et de continuer d'offrir les services municipaux auxquels vous avez droit.

Programme triennal en immobilisations

Le programme triennal en immobilisations 2010-2011-2012 se résume comme suit :

Administration générale :	11 000 \$
Sécurité publique :	31 000
Transport :	15 545 000
Hygiène du milieu :	19 450 000
Loisirs et culture :	300 000
Total :	<u>35 337 000 \$</u>

Les principaux investissements du dernier programme triennal étaient composés des travaux à exécuter pour un éventuel projet de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur Saint-Omer pour l'année 2012 évalué à 19 M \$ et également d'une somme de 15 M \$ pour des investissements à réaliser à la route 132 du secteur Carleton en 2012. Quant au prochain programme triennal en immobilisations, il sera sensiblement composé des mêmes éléments que le précédent, en apportant une attention particulière aux nouvelles demandes et aux besoins collectifs, dans le but d'assurer de meilleurs services aux contribuables et de maintenir la croissance économique et touristique de notre milieu. Ce programme sera également déposé au conseil municipal le 20 décembre prochain lors de la séance d'adoption du budget.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$

Toujours en regard avec le discours sur la situation financière de la municipalité, je dois déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même contractant depuis le dépôt de la liste précédente. Je dépose donc devant le conseil la liste *Rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$*.

Traitement des élus

Considérant que la Ville de Carleton-sur-Mer possède un règlement en vigueur concernant la rémunération des élus, je dois faire mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

En 2010, le maire reçoit une rémunération de 18 351 \$ imposable et une allocation de dépenses au montant de 9 175 \$, pour un total de 27 526 \$. Chaque conseiller municipal reçoit une rémunération de 6 117 \$ imposable et une allocation de dépenses au montant de 3 058 \$, pour un total de 9 175 \$.

Également, en 2010, le maire ou son représentant qui siège aux réunions de la Municipalité régionale d'Avignon reçoit de la MRC une allocation de 100 \$ imposable pour chaque séance à laquelle il assiste.

Je termine le présent discours sur la situation financière en remerciant l'ensemble des membres du conseil et la directrice générale et greffière pour leur disponibilité et leur collaboration. Également, je ne voudrais pas passer sous silence le travail de l'ensemble des gestionnaires municipaux qui nous fournissent l'information et le support requis pour la bonne marche des affaires municipales de notre ville.

Denis Henry, maire

AVIS PUBLICS — DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il y aura une réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le 10 janvier 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande

La localisation de cet immeuble se situe au 271, rue sur Mer à Carleton sur le lot 3 547 172 du cadastre du Québec.

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est des marges de recul avant, latérale nord et arrière. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 7,28 mètres, la marge de recul latérale nord est de 2,36 mètres et la marge de recul arrière est de 1,37 mètre, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge avant minimale de 7,50 mètres, une marge latérale minimale de 3,0 mètres et une marge arrière minimale de 4,00 mètres.

Les dimensions de cette résidence ne respectent pas les dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer, puisque la largeur mesurée de celle-ci est de 4,19 mètres et la profondeur est de 11,03 mètres, alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 7,30 mètres.

Le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la largeur, de la profondeur et de la superficie minimale exigée, puisque celles mesurées sont

respectivement de 21,34 mètres, 20,42 mètres et 435,7 mètres carrés, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 22,86 mètres, une profondeur minimale de 75,0 mètres et une superficie minimale de 1 858,0 mètres carrés. Il faut noter que cette propriété a été créée en 1978, alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigeaient une largeur de 65 pieds (19,81 mètres), une profondeur de 90 pieds (27,43 mètres) et une superficie de 5 850 pieds carrés (543,5 mètres carrés).

2^e demande

La localisation de cet immeuble se situe au 349, boulevard Perron à Carleton sur le lot 3 547 200 du cadastre du Québec.

La demande consiste à ajuster la marge de recule latérale minimale à 1,34 mètre afin de pouvoir réaliser un agrandissement du bâtiment. Les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer exigent une marge latérale minimale de 3 mètres.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 7 décembre 2010.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 10 décembre 2010)

ÉCLATS D'HIVER 2010

La Ville de Carleton-sur-Mer convie toutes les familles, des petits aux grands-parents, de Carleton-sur-Mer et des environs à une belle fête populaire pour célébrer l'hiver. L'événement Éclats d'hiver 2010 aura lieu **le dimanche 19 décembre** toute la journée au Quai des arts à Carleton-sur-Mer. Éclats d'hiver 2010 se veut la troisième édition d'une fête familiale gratuite rassemblant une série d'activités pour tous les âges dans une atmosphère de réjouissance pour manifester l'arrivée de l'hiver et pour festoyer tous ensemble le temps des fêtes!

Programmation des activités :

10 h à 11 h : Disco du temps des fêtes (patin libre) – Centre Léopold-Leclerc

11 h 30 à 13 h : Buffet collectif – Foyer du Quai des arts – Gracieuseté des restaurateurs et services de traiteurs locaux

✳ Tirage de prix de présence avec le Père Noël

12 h à 13 h : Activités extérieures ou intérieures – Foyer du Quai des arts

✳ Glissade

✳ Sculpture de neige, apportez vos outils!

✳ Maquillage avec Marie-Andrée Girard

✳ Atelier de création de boules de Noël avec Caroline Barriault

13 h à 13 h 15 : Tirage de prix de présence avec le Père Noël – Foyer du Quai des arts

13 h 15 à 14 h 30 : Contes pour tous – Salle de répétition du Quai des arts

✳ M. Jacques Bujold

✳ 3 conteuses du Clan destin offriront pour les enfants des contes aux saveurs d'hiver. Le Père Noël sera bien vivant tout au long de ces histoires féériques!

14 h 45 à 15 h 45 : En avant la relève! – Studio Hydro-Québec du Quai des arts

✳ Chants de Noël avec des chanteurs de l'école *Trouve ta voix* de Michelle Blouin

✳ Prestations musicales d'étudiants du Cégep

✳ Autres surprises

16 h : À l'extérieur : on illumine le Quai des arts!

20 h : Chorale à l'église – Le Chœur impromptu

Toute la journée sera animée par nul autre que Jacques Bujold, oui oui, LE M. Bujold! **Un événement tout à fait gratuit à ne pas manquer! Merci à nos précieux partenaires et commanditaires :** Ville de Carleton-sur-Mer, le Quai des arts et le Centre d'artistes Vaste et Vague. Un merci exceptionnel à tous les généreux commerçants pour les nombreux prix de présence offerts.

BOURSE DE LA RELÈVE FRANÇOIS-BOURQUE 2010-2011

Ce programme de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM) s'adresse à toutes les personnes qui performant au niveau de la Relève provinciale dans une discipline de loisir ou de sport. Les individus sélectionnés recevront une bourse afin de favoriser l'acquisition de connaissances supérieures dans leur discipline de loisir ou de sport. La période d'application pour le programme « Relève François-Bourque » est maintenant commencée et prendra fin le 15 janvier 2011. Le formulaire est disponible à www.urlsgim.com. Pour toutes informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'URLS-GÎM au 418 388-2121.